

LÉGITIME DÉFENSE : AGIR EN RESPONSABILITÉ, SANS RÉCUPÉRATION



scsi-pn.fr

mai 2022

SOUTENIR OUI, INSTRUMENTALISER NON



« Je considère que c'est dangereux de se dresser contre l'institution judiciaire alors que les juges d'instruction, lorsqu'ils ont retenu leur qualification, n'ont fait qu'appliquer la jurisprudence constante quand on tire sur quelqu'un avec une arme à feu. [...] Ça n'est pas la peine de se dresser contre l'institution judiciaire aujourd'hui au risque d'énervier tout le monde et que ça rejaillisse sur les policiers qui sont actuellement dans la machine judiciaire. C'est le risque qu'on prend avec ce type de manifestation »

Maître Liénard, avocat du policier mis en examen suite aux faits du 24 avril 2022

Le SCIS a toujours soutenu ses adhérents, et les policiers d'une manière générale, qui exposent leur vie chaque jour sur la voie publique. Notre organisation sera toujours en première ligne pour le faire et considère que le droit doit s'appliquer : le policier mis en examen dans l'affaire du Pont Neuf est présumé innocent et l'instruction devra être menée à charge et à décharge. L'accès au dossier doit lui permettre d'assurer au mieux sa défense. Opposer artificiellement policiers et magistrats est une impasse.

Dans ces conditions, ceux qui prétendent savoir mieux que son propre avocat comment défendre les intérêts de notre collègue ne trompent personne. Les officiers ne sont pas dupes des gesticulations d'un syndicat du CEA et de ses satellites. Cette mascarade n'a pour but que de tenter d'exploiter un drame pour des intérêts boutiquiers à l'approche des élections professionnelles.